

Synthèse des échanges

Mot d'accueil de Chantal Bischoff – coprésidente en charge des rencontres solidaires

Ville de Strasbourg : Présentation et réponses aux questions par Mme Sandrine MILLET

L'appel à projet s'adresse aux associations de solidarité internationale (ou antennes) basées à Strasbourg.

Ce fonds de soutien, d'un montant total de 15000 euros/an, est issu du budget municipal. D'où l'importance de l'impact des activités de l'association sur le territoire strasbourgeois dans le choix des dossiers.

La mise en avant des objectifs du développement durable (ODD) est également un critère.

Le dossier de demande de subvention est généralement mis en ligne courant janvier et clos mi-mars/début avril. Pour cette année, il sera clôturé le 25 mars.

A noter qu'il est demandé aux lauréats de mentionner la Ville dans leur communication sur le projet primé.

La Ville reçoit en moyenne 30 dossiers de candidature par an.

Région Grand-Est : Présentation et réponses aux questions par Mme Jessica SYLLA

Le programme régional d'appui aux initiatives locales de solidarité internationale existe depuis mai 2016 après la fusion des 3 régions Alsace- Lorraine – Champagne Ardenne.

Peuvent en bénéficier, toute association, délégation ou antenne régionale d'association (avec autonomie de gestion) qui évolue sur le territoire du Grand-Est.

Ce programme finance des projets qui répondent aux thématiques comme l'égalité des sexes, l'éducation, et la formation, l'accès à l'eau, la protection de l'environnement.....etc.

La subvention s'élève au maximum à 8000 euros pour les projets de solidarité internationale et de 5000 euros pour les projets d'éducation au développement.

A noter qu'un apport, par le porteur du projet, de 20% minimum en autofinancement est obligatoire et que le taux maximum de financement par le programme est de 25% du coût global du projet.

Il y a deux appels à projet par an : la 1^{ère} session qui se clôture le 31 mai et la 2^{ème} le 30 novembre.

Il est possible, pour une association, de bénéficier plusieurs fois de suite de cette subvention à condition que le premier financement soit totalement soldé.

Par contre, s'il y a lieu de départager deux associations, la commission privilégie celle qui n'a pas encore bénéficié de financement.

Un dossier ajourné à la première session peut être soumis à la deuxième.

Le Grand-Est verse 80% du financement aux lauréats dès la notification et les 20% restant à la présentation du rapport de fin d'exécution du projet. Le délai pour déposer ce bilan est de 18 mois.

Pour la Ville comme pour le Grand-Est, les motifs de l'ajournement à un appel à projet sont toujours notifiés aux associations.

Informations complémentaires

Mme BISCHOFF en a profité pour informer le public que le Collectif HUMANIS, dans le cadre de ses missions d'accompagnement, met à la disposition des associations 3 guides (Montage de projets-Evènementiel- Logistique) moyennant une participation de 5 euros pour chacun. En outre, Manon ALTHUSER responsable du pôle Evènementiel est aussi disposée à accompagner toutes les associations membres du Collectif qui le souhaitent afin qu'elles puissent répondre aux appels à projet.

Le PowerPoint projeté est en annexe.